

BULLETIN ÉDITÉ
AVEC
LE SOUTIEN DE



Le comité de rédaction attend et reçoit vos informations, vos suggestions, vos articles à l'adresse de

**l'inspection académique,
cellule communication,
cité administrative,**

**boulevard Armand Duportal, bâtiment F
B.P. 40303 31003 Toulouse cedex 6**

ia31-pub@ac-toulouse.fr

et reste à votre écoute au **05 34 44 87 02**

du lundi au vendredi
de 9.15 à 11.30 et de 14.00 à 16.15



- **4 LE DOSSIER :**
- LES CLAE/CLAC EN HAUTE-GARONNE**
- 4 CE QU'EN DISENT LES PARTENAIRES
- 8 CÔTÉ PRATIQUE
- 10 LA SITUATION DES CLAE/CLAC
DANS LA HAUTE-GARONNE EN JUIN 2005
- 11 LA POLITIQUE CLAE/CLAC DE QUELQUES COMMUNES
- 15 DES EXEMPLES DE FONCTIONNEMENT

LES CLAE-CLAC EN HAUTE-GARONNE

CLAE : centre de loisirs associé à l'école
CLAC : centre de loisirs associé au collège

1 • CE QU'EN DISENT LES PARTENAIRES

JEUNESSE ET SPORTS, le CLAE et le CLAC

Aujourd'hui, en Haute-Garonne, plus de 350 CLAE et quelques CLAC, organisés par plus de 110 associations, mairies, communautés de communes ou d'agglomération accueillent chaque jour, pendant l'année scolaire, des milliers d'enfants et de jeunes. Rappelons que pour la réglementation « Jeunesse et sports »,

- un CLAE est un centre de loisirs sans hébergement (CLSH) qui accueille des écoliers dans le temps périscolaire (avant l'école, pendant la pause méridienne, après l'école),
- un CLAC est un CLSH qui accueille des collégiens dans le temps périscolaire.

A l'égard des CLAE et des CLAC, Jeunesse et sports (la D.R.D.J.S.) a une triple mission :

- La protection des enfants et des jeunes qui sont accueillis,
- La qualité de l'accueil éducatif qui y est proposé,
- Le soutien et le conseil aux créateurs de CLAE et de CLAC.

➔ La loi du 7 juillet 2001 (modifiant le Code de la famille et de l'action sociale) prévoit que l'organisateur d'un CLSH/CLAE doit en déclarer l'ouverture à l'État (D.R.D.J.S.) avant de l'ouvrir. Cette déclaration permet de vérifier que les règles « Jeunesse et sports » relatives à l'hygiène, à la sécurité des locaux et des activités ainsi que celles portant sur la qualification et l'effectif de l'encadrement sont bien respectées.

Elle exige aussi que l'organisateur ait établi un projet éducatif.

➔ La qualité de l'accueil éducatif repose sur le projet pédagogique élaboré dans chaque CLAE par le

directeur avec les animateurs et la participation des enfants et des parents ; ce projet précise les intentions éducatives, l'organisation de l'espace et du temps de l'enfant, les règles de la vie quotidienne, les activités envisagées, les méthodes et pédagogies d'animation, la formation interne des animateurs, le partenariat, notamment avec l'école, et les moyens mobilisés.

Le temps du repas et de l'interclasse (pause méridienne), même s'il n'est pas soumis aujourd'hui aux règles « JS » doit y faire l'objet d'une réflexion spécifique.

➔ Le soutien à la création de CLAE et de CLAC est apporté aux associations et communes qui souhaitent améliorer leur offre de loisirs éducatifs.

Cette triple mission incombe aux inspecteurs de la Jeunesse et des sports ainsi qu'aux conseillers d'éducation populaire et de jeunesse.

Aujourd'hui, les CLAE se sont imposés dans le paysage éducatif même si, ici ou là, perdurent d'anciennes formules d'accueil (surveillance interclasses, études surveillées, cantines et garderies scolaires).

Créés à l'initiative de communes, de communautés de communes et/ou d'associations, leur nombre n'a cessé de croître, la qualité de l'accueil éducatif s'est renforcée.

Le soutien des partenaires institutionnels, (C.A.F., Jeunesse et sports, I.A.), y contribue largement.

Ils constituent, aujourd'hui, le cœur d'un service public local d'éducation non scolaire, étroitement articulés au service public de l'Éducation nationale.

Ils s'inscrivent dans les politiques éducatives locales et les contrats éducatifs locaux impulsés par « Jeunesse et sports », traduisant dans les faits la convic-

tion que l'éducation est une mission partagée.

Parallèlement, la D.R.D.J.S. est saisie de nombreux projets de création de CLAC.

Les principaux de collège ainsi que les élus locaux (et leurs services « jeunesse ») en attendent à la fois une diversification et un enrichissement des activités proposées dans le temps périscolaire, contribuant notamment à une gestion sereine de la pause méridienne ainsi que la possibilité pour les animateurs de connaître et de s'adresser à tous les jeunes pré-ados de leur quartier ou de leur commune.

Ils s'engagent aussi dans la coopération concrète des acteurs éducatifs (enseignants et animateurs de services « jeunesse »), gage de continuité éducative.

Les modalités concrètes de mise en œuvre des CLAC doivent dans tous les cas être judicieusement adaptées au collège concerné et à son environnement.

Ce dossier du bulletin de l'inspection académique sur le thème des CLAE et CLAC montre que beaucoup de chemin a été fait vers une meilleure compréhension, coopération et respect réciproque des acteurs de l'école et des acteurs de l'animation.

Les travaux déjà conduits par les partenaires des politiques éducatives (exemple : plaquettes « CLAE mode d'emploi », « CEL mode d'emploi ») y ont contribué.

La publication, cet automne, d'une plaquette sur « la continuité éducative », résultat d'un travail collectif associant la CAF 31, la DRDJS, l'IA 31 et le CD de la JPA 31, éclairera encore cette exigence forte de l'action publique éducative.

Félicitons nous de cette volonté conjuguée d'accompagner les acteurs de terrain dans leur mission partagée d'éducation.

La CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES et les CLAE

La CAF donne une aide pour le fonctionnement des CLAE (maternels et/ou primaires), sous réserve qu'ils aient l'habilitation de la DRDJS, assortie d'un avis favorable des services de protection maternelle et infantile du Conseil général pour les CLAE maternels.

C'est la garantie pour la CAF qu'ils répondent à un certain nombre d'obligations réglementaires (diplômes du personnel d'encadrement, projet éducatif de la structure, projet pédagogique du CLAE).

Ils peuvent également bénéficier d'une aide indirecte complémentaire par le biais des contrats enfance et temps libres, contrats d'objectifs et de financement, entre la CAF et une commune ou un regroupement de communes.

Ces contrats visent à promouvoir une politique d'action sociale globale en faveur des enfants de moins de 6 ans pour le contrat enfance et des temps libres des enfants et adolescents de 6 à 16 ans pour le contrat temps libre. Les loisirs collectifs organi-

sés hors temps scolaires sont concernés en priorité.

Ces contrats signés avec les communes pour une durée de 3 ans prévoient un schéma de développement à partir d'un état des lieux et d'un diagnostic partagés.

La CAF peut prendre en charge jusqu'à 70 % des dépenses nouvelles engagées par les collectivités territoriales à titre d'exemple. Le contrat signé entre la ville de Toulouse et la CAF de la Haute-Garonne prévoit la généralisation des CLAE pour toutes les écoles primaires toulousaines, sachant que le développement des CLAE maternels est inscrit dans le contrat enfance.

Le CLAC (Centre de loisirs associé au collège) relève de la même logique. Il n'a toutefois pas connu le même développement que les CLAE dans la mesure où les municipalités font le choix de s'intéresser d'abord aux écoles primaires et maternelles.

La PEEP

La PEEP « Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public », a naturellement soutenu et appuyé le projet de généralisation progressive des CLAE dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville de Toulouse et plus généralement dans

notre département.

Devant l'allongement du temps de présence des enfants à l'école, il semblait en effet nécessaire de conduire un travail approfondi sur la notion de continuité éducative.

Le CLAE permet une meilleure prise en compte du rythme de vie des enfants. Pour nous, parents, c'est une garantie de qualité en termes d'encadrement et de sécurité de nos enfants. Mais au-delà, le CLAE peut être un formidable outil d'éducation à la santé, à la citoyenneté et compléter utilement les apprentissages scolaires.

Nous soutenons par notre travail quotidien, au sein des conseils d'école et des diverses instances de l'Éducation nationale, la mise en œuvre des projets éducatifs des CLAE et leur articulation avec les projets d'école.

Nous restons, à la PEEP, persuadés qu'en matière éducative, la notion clé est la notion de cohérence.

Nous avons participé activement à l'élaboration de la charte des CLAE de la mairie de Toulouse. Nous engageons les autres communes du département à faire de même et les soutiendrons en ce sens.

Nous nous attacherons à faire vivre ces outils au quotidien pour améliorer la prise en charge de nos enfants.

Nicole Deleau, présidente PEEP 31

La FCPE 31

Pour vivre bien, apprendre, découvrir, communiquer, se former et réussir, les enfants ont besoin de conditions de vie favorables, aussi bien dans l'établissement scolaire que dans son environnement. C'est pourquoi La FCPE se préoccupe de la qualité des activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

L'enfant représente un tout, et respecter ses rythmes de vie implique non seulement que l'on aménage le temps scolaire, mais que l'on considère également les temps périscolaires et extra-scolaires. Il nous faut « construire une école où tous les enfants puissent maîtriser le temps et ne pas le subir ! »

Pour cela il nous faut penser de nouveaux aménagements du temps et de l'espace scolaire et définir clairement le rôle de chaque adulte impliqué dans l'éducation des enfants.

La FCPE 31 s'est inscrite depuis plusieurs années dans une dynamique de réflexion concernant les rythmes de l'enfant. Cette réflexion s'est traduite par notre participation à l'élaboration d'une plaquette « le CLAE, mode d'emploi » en collaboration avec la JPA (Jeunesse au plein air). Cette collaboration s'est poursuivie par l'élaboration d'un recueil sur les CEL (contrats éducatifs locaux).

Nombre de questions ont été soulevées par la FCPE : la gratuité, la responsabilité du maire, le rôle et les responsabilités des associations gérant des CLAE, l'obligation d'adhésion pour les parents...

Mais quel est le devenir de toutes ces structures ? Nous avons pu constater que beaucoup de petites municipalités n'ont pas les moyens, de mettre en place un centre de loisirs associé à l'école : elles en restent au mieux au système des garderies.

Pour la JPA, le CLAE, cela ne va de soi

Cette page est l'histoire, en raccourci, d'une série d'échanges entre des fédérations d'éducation populaire, des représentants des administrations de tutelle, des responsables élus des parents et des enseignants. La JPA avait vocation à faire se rencontrer tous ces partenaires afin de garantir une continuité éducative qui faisait défaut.

Cela a débuté en 1999, lorsque dans l'agglomération toulousaine des crispations sont apparues entre les différents acteurs tous porteurs de légitimité sur le même site, l'école.

Il s'agissait alors de reconnaître les identités de chacun, de faciliter les mises en relation, de réduire

les motifs de conflits de voisinage.

Aujourd'hui, au chef-lieu comme dans beaucoup de communes du département, l'idée est acceptée que le CLAE a pour caractéristique à la différence des autres CLSH, de travailler en lien étroit avec l'école de rattachement.

Bien-sûr, et c'est là un des obstacles rencontrés, l'espace scolaire concerné n'a que rarement bénéficié des équipements recommandés par la circulaire interministérielle du 7 février 1973.

Trente ans plus tard cette volonté de garantir la qualité de l'accueil des enfants tout au long de la journée, quelles que soient les activités qui leur

sont proposées, reste d'actualité.

S'agissant de l'organisation de l'espace affecté aux établissements scolaires c'est bien-sûr la collectivité territoriale qui est concernée (commune, communauté de communes).

La confédération JPA, partenaire des projets éducatifs locaux est qualifiée pour faciliter la mise en place de nouveaux CLAE et peut répondre, à travers ses associations, aux sollicitations des élus.

C'est le cas aujourd'hui à Toulouse, dans la ceinture toulousaine mais aussi dans nombre de communes de la Haute-Garonne où interviennent la fédération Léo Lagrange, les Francas et la Ligue de l'enseignement dans une démarche de partenariat voulu et partagé.

L'organisation de la chaîne éducative qui prend en compte la complémentarité des compétences des

différents acteurs est au cœur des projets de nos associations.

Rappelons à ces acteurs l'existence du document « Le CLAE: mode d'emploi » réalisé en commun par l'inspection académique, la DRDJS et la JPA 31 en décembre 2000.

Cette plaquette aujourd'hui épuisée, a été largement diffusée dans le département. Elle peut toujours être consultée à la JPA, à l'inspection académique ou sur le site de la DRDJS (voir côté pratique du dossier). C'est un guide efficace pour ceux qui n'auraient pas encore réussi à mettre en place leur CLAE.

Pour les autres, la concertation peut se poursuivre en vue de la signature d'une charte de qualité, ce qui vient d'être fait à Toulouse.



BD Tché - La JPA - Édition 2005
(d'après le scénario de Margaux et Samuel - École Hubert Monnai de Lunéville)

©Tehem - Zap College - Tché! La colla. - Ed. Alenat

AVEC LA JPA, LA SOLIDARITÉ EN IMAGES

(Scénario
de Margaux et Samuel,
École H. Monnai
à Lunéville)
Images de Tehem,
voir BI n° 78

Nous souhaitons que des
écoles plus nombreuses
en Haute-Garonne
participent à cette
opération en 2006,
et des CLAE aussi.

2 • CÔTÉ PRATIQUE

Rappel : qu'est-ce qu'un CLAE ?

Un centre de loisirs associé à l'école (CLAE) n'a pas de personnalité morale. C'est un centre de loisirs sans hébergement fonctionnant dans l'école le matin, le midi et le soir.

C'est une structure éducative habilitée pour accueillir de manière habituelle et collective des enfants pour des activités de loisirs, à l'exclusion de la formation.

Cette habilitation est accordée par le préfet, sur proposition du directeur régional et départemental de

la Jeunesse et des sports dont les services effectuent les contrôles nécessaires (fonctionnement, pédagogie). Elle est soumise à certaines conditions :

1. La présence d'un projet éducatif (objectifs, modalités de fonctionnement du CLAE...).
2. La présence d'une équipe d'animation qualifiée (directeur et animateurs).
3. Le respect d'un taux d'encadrement.
4. La présence d'un projet pédagogique élaboré par l'équipe du CLAE.

Ses quatre grandes missions

1. Assurer la continuité entre les heures et les jours d'ouverture scolaire et les heures et les jours de loisirs des enfants.

2. développer des activités en ayant le souci de les inscrire dans la réalité locale (prise en compte des conditions et mode de vie des parents ; de la vie associative locale).

3. rechercher une cohérence dans l'intervention

éducative des différents acteurs en définissant les rôles.

4. S'appliquer à être complémentaire dans les activités proposées tout en prenant en compte les rythmes de vie des enfants. (Ménager des transitions par des ruptures de rythme en fonction de ceux de l'école).

Qu'est-ce qu'un CLAC ?

Un centre de loisirs associé au collège (CLAC) entre sous le même cadre juridique que le CLAE. Cependant ses missions ne sont pas tout à fait les mêmes. Au collège, le besoin d'accueil du matin et du soir n'a plus lieu d'être, les jeunes étant assez grands pour arriver et repartir de façon autonome. Aussi, leur habilitation requiert un vrai partenariat entre le collège, le FSE et le centre de loisirs afin qu'il devienne un pilier éducatif et pédagogique inhérent au projet d'établissement. Il peut prendre

l'allure d'ateliers ou d'aide à la réalisation de projets pendant la pause méridienne et d'aide aux devoirs le soir.

Un CLAC peut fonctionner que s'il y a une volonté municipale en appui.

Ils sont très peu nombreux sur le département puisqu'il n'en existe que 7 (Castanet, Montesquieu-Volvestre, Aucamville, Fonsorbes, Cugnaux, Lisle en Dodon et Saint-Gaudens) et pourtant les collèges les réclament.

Qui peut gérer un CLAE ou un CLAC ?

- Une association loi 1901
- Une commune ou communauté de communes

- Une association paramunicipale
- Une association de collectivités locales

Quels sont les partenaires ?

La commune
L'Éducation nationale

Jeunesse et sports
La CAF

Le Conseil général, avec le médecin du service PMI pour les maternels. L'organisateur du CLAE ou CLAC (commune ou association)
Les familles

Les sigles

B.A.F.A.:	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
B.A.F.D.	Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur
B.E.A.T.E.P.	Brevet d'état d'animateur technicien de l'éducation populaire
C.A.F.	Caisse d'allocations familiales
C.E.	Conseil d'école
CLAE	Centre de loisirs associé à l'école
C.L.S.H.	Centre de loisirs sans hébergement
C.V.L.	Centres de vacances et de loisirs
D.E.F.A.	Diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation
RPI	Regroupement pédagogique intercommunal
FSE	Foyer socio-éducatif
CEL	Contrat éducatif local
CLAS	Contrat local d'accompagnement à la scolarité

Quelques adresses

A.R.O.E.V.E.N	Association régionale des œuvres éducatives et de vacances de l'Éducation nationale 59 rue Achille Viadieu – 31400 Toulouse	05 61 53 54 12
C.E.M.E.A.	Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active 51 bis rue des amidonniers- 31000 Toulouse	05 61 12 65 00
E.E.D.F.	Éclaireuses et éclaireurs de France 215 avenue Fronton – 31200 Toulouse midi-pyrenees@eedf.asso.fr	05 61 13 19 29
F.C.P.E.	Fédération des conseils de parents d'élèves 100 avenue Frédéric Estèbe – 31200 Toulouse	05 34 40 57 70
F.O.L.	Fédération des œuvres laïques 31 rue des Amidonniers – 31009 Toulouse Cedex 6 fol31@laligue.org	05 62 27 91 21
J.P.A.	Jeunesse au plein air 46 allée de Guyenne – 31100 Toulouse	05 34 60 36 21
P.E.E.P.	Parents d'élèves de l'enseignement public 20 place du Capitole – 31000 Toulouse peep.31@libertysurf.fr	05 61 21 94 19
U.F.C.V.	Union française des centres de vacances 6 rue Lakanal – 31000 Toulouse jean-philippe.pasquiers@ufcv.asso.fr	05 61 12 58 00
LES FRANCAS	63 bis avenue de Saint-Exupéry 31200 Toulouse francas31@francasmp.com	05 61 52 62 37
LÉO LAGRANGE MIDI-PYRÉNÉES	20 chemin du Pigeonnier de la Céprière 31081 Toulouse cedex 1 leolagrange.mp@wanadoo.fr	05 34 60 87 00



DRDJS	Direction régionale et départementale de la Jeunesse et des sports 5 rue du Pont Montaudran BP 7009 31068 Toulouse cedex7	05 34 41 73 00
Mairie de Toulouse	Service animation périscolaire 1 rue Sébastopol 31000 Toulouse	05 61 22 22 07

Les sites

Sur le site de la DRDJS Midi-Pyrénées vous pouvez télécharger :

- Les instructions départementales 2005 pour les centres de vacances et de loisirs en Haute-Garonne.
- La liste des implantations de centres de loisirs classés par organisateurs sur Toulouse et hors Toulouse.
- La liste des organisateurs des centres de loisirs en Haute-Garonne.
- La fiche de déclaration de centre de loisirs
<http://www.dr-djs-midi-pyrenees.sports.gouv.fr/>

fenêtre « téléchargements » puis rubrique « Sécurité/Protection de l'utilisateur/Protection des mineurs ».

Sur ce site, vous trouverez également la brochure « Le CLAE : mode d'emploi » éditée en décembre 2000 en cliquant sur la rubrique « Études et publications », puis sur la sous-rubrique « 2 plaquettes » que vous trouverez dans le chapitre « Jeunesse et éducation populaire » ou en allant dans la rubrique « Vie associative-loisirs-projets de jeunes » puis en cliquant sur « Définitions CLASH-CLAE ».

3 • Les CLAE en Haute-Garonne en juin 2005

	Toulouse	Grand Toulouse (hors Toulouse)	Reste du département
CLAE élémentaires (public + privé)	63	25	37
CLAE maternels (public + privé)	40	30	38
CLAE « maternel + élémentaire » (public + privé)	0	18	122
Total CLAE (public + privé)	103	73	197
Nbre d'écoles élémentaires publiques	90	56	330
Nbre d'écoles maternelles publiques	105	60	180
Nbre d'écoles privées (maternelle + élémentaire)	22	4	23
Total écoles (public + privé)	217	120	533
% de CLAE par rapport au nombre d'écoles (public + privé)	47 %	61 %	37 %

• Les structures mixtes (18 sur le Grand Toulouse et 122 sur le reste du département) ne représentent que 38 % des CLAE installés sur la Haute-Garonne

• Ce pourcentage met bien en évidence l'importance de la taille de la commune dans la problématique de l'installation d'un CLAE : la structure mixte

impose des modes spécifiques de fonctionnement qui devraient permettre à terme d'effectuer des comparaisons sur les différentes approches du temps périscolaire;

- On peut là aussi pointer l'effet « métropole » qui joue à plein. L'évolution de la mise en place des

structures périscolaires reste beaucoup plus rapide sur la métropole toulousaine alors que les besoins sont identiques (à tout le moins fort proches) d'un bout à l'autre du département.

- Cette évolution à deux vitesses doit être analysée à moyen terme par les différents partenaires.

4 • La politique CLAE-CLAC de quelques communes

Mairie de Toulouse

Par délibération du conseil municipal en date du 1^{er} juin 2001, la ville de Toulouse a décidé de généraliser l'animation périscolaire à l'ensemble des écoles toulousaines publiques et privées.

A échéance 2007, toutes les écoles maternelles et élémentaires bénéficieront d'une animation éducative pendant le temps périscolaire, avant la classe, lors du déjeuner à l'interclasse et après la classe.

La mise en œuvre des CLAE s'appuie à Toulouse sur une véritable concertation institutionnelle, avec l'Éducation nationale en particulier, ainsi qu'avec les services Jeunesse et sports et la Caisse d'allocations familiales (contrats enfance et temps libre).

Elle résulte aussi d'une étroite collaboration avec les fédérations de parents d'élèves et les fédérations d'éducation populaire, associées à toutes les étapes de négociation et de suivi pour la réussite de ce dispositif.

Enfin, l'initiative des parents d'élèves a été favorisée ; parmi les 103 CLAE actuellement ouverts dans nos écoles, 36 CLAE élémentaires et 5 maternelles sont gérés par des associations au sein desquelles des parents d'élèves se sont impliqués.

Ce programme de généralisation d'une animation éducative périscolaire de qualité s'inscrit dans une démarche globale de prévention des situations de rupture afin de lutter contre les inégalités et favoriser un apprentissage à la vie sociale et citoyenne.

Institutions, associations, parents d'élèves sont mobilisés pour garantir à ce programme la cohérence et la qualité de l'offre éducative ainsi proposée à nos enfants.

La mise en œuvre de ce programme de généralisation des CLAE s'appuie sur deux axes forts : la mobilisation générale des partenaires (l'Éducation nationale, Jeunesse et sports, la Caisse des allocations familiales, les fédérations d'éducation popu-

laires et les associations de parents d'élèves et l'initiative ainsi que l'implication des parents. Ce programme éducatif s'inscrit dans une volonté de renforcer la prise en charge et la continuité éducative des enfants.

A ce jour, la ville de Toulouse compte, 40 CLAE maternelles, dont 35 municipaux et 5 associatifs (dont un privé) et 63 CLAE élémentaires (dont 36 liés à la ville de Toulouse par une convention de partenariat et, 27 gérés par des prestataires dans le cadre de marchés publics.

La réussite de la mise en place des CLAE réside essentiellement dans le partenariat réalisé entre le directeur d'école, l'équipe enseignante, le directeur du CLAE, et l'équipe d'animation tant au niveau des échanges que des projets. Si cette collaboration est nécessaire dans les écoles élémentaires, elle l'est d'autant plus dans les écoles maternelles, où les mêmes agents municipaux (ATSEM) interviennent sur les temps scolaire et périscolaire.

Les CLAE se situent au cœur de cette politique éducative forte, qui diversifie les réponses et offre à nos enfants les meilleures conditions de réussite scolaire, d'épanouissement social et culturel.

Dans cet esprit, la ville et les partenaires ont souhaité renforcer le cadre de mise en œuvre des CLAE par l'élaboration d'une charte qui atteste de l'implication de chacun et d'une qualité constante dans la prise en charge éducative de nos enfants.

La généralisation des CLAE à toutes les écoles toulousaines et la signature de cette charte constituent, en effet, le premier volet du projet éducatif de la ville qui s'appuie, depuis le 18 juin 2004, sur la signature avec l'État, du contrat éducatif local et avec la CAF, du contrat temps libre.

En outre, il convient de préciser que cette charte a reçu l'agrément de monsieur l'inspecteur d'acadé-

mie, confirmant ainsi l'adhésion de notre partenaire institutionnel, l'Éducation nationale.

La charte des CLAE s'inscrit dans cette volonté partenariale forte avec un souci qualitatif constant. Un des principaux enjeux consiste à favoriser une collaboration inter-institutionnelle.

*Madame Vassal,
Conseillère déléguée à la vie scolaire
Mairie de Toulouse*

Tournefeuille

La ville de Tournefeuille compte aujourd'hui quatorze centres de loisirs associés à l'école, six élémentaires et huit maternels. Ouverts entre 7 h 30 et 8 h 30, 11 h 30 et 13 h 30, 16 h 30 et 18 h 00, l'ensemble des CLAE accueille une moyenne de 2000 enfants par jour. Les équipes d'animation sont composées d'un directeur, de directeurs adjoints titulaires d'un diplôme professionnel DEFA ou BEATEP et d'animateurs titulaires du BAFA.

En lien avec le projet d'école et les orientations du projet éducatif local, chaque équipe a pour mission de définir et faire vivre un projet pédagogique prenant en compte la nécessité d'une complémentarité et d'une cohérence éducative entre les différents acteurs intervenant sur une journée d'école.

Les projets d'animation menés au quotidien traduisent la volonté d'améliorer la qualité de vie des enfants à l'école en respectant :

- Le choix et la libre adhésion des enfants à l'ensemble des animations proposées.
- Les besoins et caractéristiques de chaque âge.
- Les rythmes de vie et le niveau d'autonomie.
- Les particularités du public accueilli (mode de vie et environnement de l'enfant...).
- La spécificité des locaux scolaires et des espaces mis à disposition du CLAE (une convention est établie et signée par la ville, le directeur de l'école et le CLAE, elle précise les conditions d'utilisation des locaux scolaires pour les besoins du CLAE).
- Les règles de sécurité, d'hygiène et de santé (apprentissage du goût et des notions d'équilibre alimentaire).
- L'environnement à travers des activités d'éducation et de protection de l'environnement. Trois CLAE ont créé un « jardin potager ».

En dehors des animations quotidiennes proposées sur chaque CLAE : coins libres (lecture, musique, jeux...), animations encadrées (tournois sportifs,

danse, théâtre...), différents projets communs à l'ensemble des CLAE sont mis en place et permettent de favoriser :

- La transition entre l'école maternelle et élémentaire (passage des enfants de grande section au self service, visite du CLAE élémentaire).
- L'accompagnement à la scolarité : dans tous les CLAE existe un coin calme qui fonctionne de 17h00 à 18h00 et qui permet aux enfants de s'avancer dans leur travail scolaire mais aussi de lire, dessiner...
- L'accès à la culture pour le plus grand nombre d'enfants. En partenariat avec le ser-



vice des affaires culturelles, animateurs et enfants des CLAE participent à l'élaboration d'une création artistique donnée à l'occasion de carnaval. « L'usine », collectif de compagnies de spectacle vivant, forme chaque année une vingtaine d'animateurs à différentes pratiques artistiques (décor, spectacle...).

- La découverte de nouvelles activités sportives comme le roller-hockey pour l'année 2005.
- La solidarité : pour soutenir l'association « Pyrénées Qui-Nhon » dans son action d'aide et de soutien aux enfants d'un village du sud du Vietnam, les animateurs et enfants des CLAE ont organisé sur l'année 2004 une

expo-vente d'objets réalisés par les enfants. Les bénéfices de cette vente serviront à l'achat de fournitures scolaires.

En conclusion, tout le projet a été pensé de manière à ce que cet accueil éducatif permette aux enfants de se détendre et d'intégrer les temps de classe dans de bonnes conditions.

Cugnaux

Dans la commune de Cugnaux, l'accueil périscolaire existe depuis 25 ans. Aujourd'hui, les 4 CLAE élémentaires, les 4 CLAE maternels et le CLAC sont intégrés à la vie de l'école et du collège. Ils emploient une cinquantaine d'animateurs encadrés par 4 directrices référentes sur les écoles, et sous l'autorité d'une directrice adjointe à la direction du centre de loisirs, sans compter les ATSEM et le personnel technique présent pendant les repas.

Le taux de fréquentation de ces structures par les enfants a beaucoup augmenté depuis 5 ans, surtout en maternelle. On atteint aujourd'hui 85 % pendant la pause méridienne.

Les parents ayant souvent des contraintes de trajet apprécient ces accueils « intelligents » dans des structures rassurantes aux horaires souples.

Depuis longtemps, la commune de Cugnaux développe une politique éducative volontariste, intégrée dans un projet de ville, qui vise à favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes, à travers un maillage de structures travaillant ensemble dans le même sens.

Le CLAE de Cugnaux est un service municipal financé pour partie par une subvention de la CAF. Cette subvention est perçue par l'association APIC (Association pour la promotion de l'intercalse à Cugnaux), créée il y a 20 ans par des parents d'élèves. L'APIC verse 90 % du montant à la commune pour financer les frais du personnel. Les 10 % restant sont gérés par l'association pour l'achat de matériel mis à la disposition des enfants, et le financement d'intervenants extérieurs.

Chaque équipe de CLAE garde son indépendance quant aux activités qu'elle propose tout en visant à se regrouper autour de quelques temps forts comme Noël et Festimanoir, la fête de Cugnaux qui a lieu fin juin depuis 4 ans.

Cette année, les enfants des CLAE maternels ont fait un spectacle, les CLAE élémentaires ont inauguré le week-end festif avec une grande parade.

La participation aux CLAE/CLAC est basée sur le

volontariat, on suggère, on incite mais on n'oblige pas, ni les enfants, ni les animateurs. L'enjeu est de créer des événements qui intègrent les compétences de chaque CLAE et de chaque structure de la ville afin de laisser la porte ouverte à la création et à l'expression.

Le but ultime étant de favoriser le mieux vivre ensemble.

C'est cette volonté d'aller vers les jeunes qui a poussé le service jeunesse à créer le CLAC avec le collège Montesquieu de Cugnaux, il y a 2 ans.

Ainsi chaque midi, deux animateurs interviennent au foyer éducatif proposant des activités sportives ou différents ateliers : jeux de société, journal, écoute éducative, mise en place de projets initiés par les élèves, arts plastiques... Il leur est également proposé des groupes de parole avec un sociologue et un atelier vidéo.

« Le but est de créer le lien avec les jeunes, d'aller vers eux pour les connaître et pour qu'ils nous connaissent parce que c'est un âge où ils ont du mal à aller vers les autres. » Explique le directeur du service jeunesse, coordonnateur du CEL. (Contrat éducatif local)

« Comme ça, on les connaît quand on les croise dans la rue et quand on les retrouve dans d'autres structures municipales ».

L'intégration du CLAC dans le collège a été facilitée par la présence d'une ancienne animatrice du CLAE. Elle connaissait tous les enfants et a pu asseoir une légitimité et une autorité très rapidement. Elle entretient également le lien avec les CLAE et le CLSH puisque ce sont les mêmes équipes que l'on retrouve le mercredi et pendant les vacances.

L'objectif étant toujours de travailler ensemble le plus possible dans un esprit mutualiste où chaque compétence est repérée et reconnue.

C'est dans ce sens qu'il faut encore progresser et renforcer nos liens avec les équipes enseignantes.



Blagnac

Présentation du cadre de fonctionnement des CLAE municipaux

La ville de Blagnac gère directement les 9 centres de loisirs associés à ses écoles : 2 élémentaires, 4 maternels et 3 mixtes (associant à l'échelle d'un groupe scolaire les enfants d'élémentaire et de maternelle). Ce service gratuit pour les familles existe depuis plus de 20 ans, il a connu des évolutions dans son organisation mais très peu dans son fondement.

• L'équipe d'animation :

Sur tous les temps dédiés à l'accueil périscolaire, les équipes d'animation sont les relais quotidiens et attentifs auprès des enfants. Ce sont près de 107 animateurs qui sont mobilisés tous les jours dont : 19 agents municipaux titulaires (10 des 12 responsables d'équipes) et 88 vacataires à plus de 80 % titulaires du BAFA.

S'agissant des animateurs vacataires, la ville emploie majoritairement des étudiants qui trouvent dans ces missions, l'occasion d'approfondir leurs connaissances pratiques pour des métiers futurs proches des enfants.

De même, pour garantir une bonne continuité éducative, la majorité des animateurs travaille régulièrement dans les CLSH municipaux les mercredis et pendant les vacances scolaires.

• Les horaires de fonctionnement :

7h30-8h30 • 11h30-13h30 • 16h45-18h30
+ mercredis libérés

• L'organisation :

Proposition d'activités collectives ludiques et récréatives mais aussi, dans le souci de respecter l'enfant et le rythme de la journée scolaire, organisation de coins calmes avec livres, jeux à disposition... Présence des animateurs à table avec les enfants à midi pour favoriser les temps d'échange et d'expression.

• Le fil rouge et les temps forts :

Repas à thème tous les trimestres, semaine du goût en partenariat avec la régie municipale de restauration (grands jeux et décoration des restaurants), partenariats avec certaines associations sportives pour la découverte d'activités (tennis de table, hockey sur gazon, balle ovale...).

Colomiers

Depuis plus de 20 ans, la ville de Colomiers pour répondre au mieux aux besoins des familles a organisé l'accueil en temps périscolaire sur chaque école et pour l'ensemble des enfants scolarisés.

Ce dispositif a évolué au fil des années et est devenu aujourd'hui des centres de loisirs associés à l'école maternelle et primaire. Ils sont de véritables lieux d'éducation et de socialisation qui, en complémentarité avec l'école et la famille participent à l'épanouissement personnel et social de l'enfant, en s'assurant de sa sécurité physique, affective et morale.

Nous comptons actuellement 8 CLAE primaires/8 CLAE maternels entièrement gérés par la mairie. Ce qui représente 200 animateurs par jour en moyenne pour accueillir 1 600 enfants au total.

En tenant compte du contexte social et local, l'élaboration du projet pédagogique doit permettre aux différents acteurs (parents, enseignants, animateurs, directeurs, référents, ATSEM et personnel de service) de mettre en place des actions cohérentes en direction de

l'enfant, qui prennent en compte les différents temps de vie : temps scolaire, temps familial, temps de loisirs.

Prenant en compte les besoins, les désirs et les différences de chacun, les équipes d'animation, par la mise en place d'activités ludiques et variées, permettront à l'enfant de :

- S'exprimer,
- Choisir de faire ou de ne pas faire,
- Développer son sens créatif et imaginaire,

Afin d'assurer une cohérence entre les différents acteurs qui interviennent auprès de l'enfant, il importe de :

- Définir les rôles et les missions de chacun,
- Favoriser les relations entre les différents partenaires,
- Mettre en place des projets communs (liaison maternelle et élémentaire par exemple).

Sur chaque centre de loisirs, les équipes d'animation sont garantes de la mise en place du projet pédago-

gique. Des réunions d'évaluation régulières permettent de s'assurer du suivi des objectifs fixés et de les réajuster si cela s'avère nécessaire.

Afin de répondre aux objectifs du contrat éducatif local de la ville de Colomiers, à la rentrée scolaire 2004, nous avons mis en place des postes de référents pédagogiques dont les missions jouent un rôle prépondérant dans le suivi des CLAE, en effet cha-

cun d'eux est affecté à un groupe scolaire et est un véritable lien entre les différents partenaires : parents, enseignants, animateurs, personnel de la ville.

Leurs fonctions au quotidien amènent une véritable cohérence de la politique jeunesse sur notre commune.

*François Dumas, adjoint au maire
Laurence Moreno, responsable jeunesse*

5 • Des exemples de fonctionnement

Le CLAE de l'école élémentaire Jean Macé à Toulouse

Fort de son expérience de plus de 20 ans, le CLAE Jean Macé est une structure bien huilée qui a l'habitude d'accueillir des effectifs importants. Créé en 1983 à l'initiative de parents d'élèves et du directeur de l'école, il est géré depuis le début par l'ALEJM (Association loisirs enfants Jean Macé) elle-même affiliée aux Francas.

L'école compte 300 élèves et le CLAE accueille 230 enfants en moyenne sur le temps de midi, emploie 18 salariés : le directeur, monsieur David Hernandez, une directrice adjointe et 16 animateurs.

Le temps de midi est organisé sous le mode du « self-service », aussi bien au restaurant scolaire que lors des ateliers

proposés (danse, perles, marionnettes, jeux...). Le temps libre est possible, ne rien faire fait partie des possibilités offertes. L'équipe du CLAE s'occupe de l'accompagnement des enfants en salle de restauration ; veille à ce qu'ils mangent de tout en respectant les règles de vie de l'école.

L'équipe reste aussi vigilante quant à la surveillance lors de la circulation des enfants d'un lieu à l'autre. Cette volonté d'alléger les contraintes dans

le temps de midi engendre beaucoup de « vas et viens » et donc nécessite une surveillance accrue de la part des animateurs pour gérer ces flux tout en préservant la sécurité des enfants.

Cela demande une organisation stricte des postes de surveillance.

Comme pour tout CLAE, David Hernandez doit soumettre à la DDJS un projet pédagogique qui est

conçu en cohérence avec le projet d'école intitulé « mieux vivre ensemble à Jean Macé ».

La préoccupation est centrée sur le respect des lieux, des autres, des règles de vie communes sur les temps scolaires et périscolaires.

Pour cela, le directeur du CLAE assiste au

conseil des délégués de classes organisés régulièrement à l'école et le directeur de l'école, monsieur Bernard Sicard, assiste le plus souvent possible aux réunions du CLAE.

Les liens entre les deux structures sont quotidiens et informels, les passages de relais entre animateurs et enseignants sont indispensables même s'ils ne durent que quelques secondes.

Une collaboration harmonieuse suppose également



une bonne organisation et une bonne répartition des locaux.

Selon monsieur Sicard, « la convention de partenariat entre l'inspection académique et la mairie de Toulouse a le mérite d'avoir posé les bases de collaboration mais l'essentiel se passe au quotidien dans un respect mutuel de nos compétences ».

Pour monsieur Hernandez, le fait que le CLAE soit géré par une association de parents d'élèves est très important pour l'implication des parents bénévoles. Le bureau de l'association se trouve dans l'école, monsieur Hernandez est employé à plein temps à l'école par l'ALEJM et c'est lui qui recrute son équipe. C'est également la même association qui gère la ludothèque du quartier et le CLSH le mercredi et pendant les vacances.

Cette situation crée un climat propice au dialogue

avec les parents.

Sur le temps du soir, le CLAE offre une grande diversité d'ateliers (cirque, magie, boxe française, échecs, rollers...), ainsi à 16h30, les enfants ont le choix entre : rentrer chez eux, fréquenter un atelier (à raison de deux fois par semaine maximum pour une durée d'un trimestre) ou aller à l'étude.

L'étude se termine à 17h30, heure à laquelle les animateurs prennent le relais pour proposer des jeux, jusqu'à l'arrivée des parents (accueil du soir). Les horaires de sortie sont : 16h30, 17h30 ou 18h30.

Les ateliers proposés le soir sont animés par des intervenants extérieurs ou les animateurs de l'équipe CLAE s'ils ont une spécialité, avec le souci toujours présent de bien prendre en compte la réalité locale.

📍 Le CLAE du RPI Le Castéra, Bellegarde, Garac et Sainte-Livrade

Le CLAE du RPI Le Castéra, Bellegarde, Garac et Sainte-Livrade existe depuis 10 ans. Il est géré par l'association Périscol qui regroupe des enseignants et des parents. Son principal site d'accueil se situe dans les locaux de l'école maternelle Jean-Louis Étienne à Le Castéra où il reçoit environ 60 enfants de 3 à 13 ans issus de milieux sociaux très différents.

Le projet pédagogique du CLAE est complètement imbriqué dans celui de l'école qui s'intitule « permettre à l'enfant de mieux se connaître pour s'approprier le monde ». Il est l'émanation de plusieurs années de réflexion et de collaboration avec l'équipe enseignante qui a aménagé une organisation de la semaine scolaire un peu particulière, prenant en compte les spécificités du RPI. Le collège de Cadours est également associé à ce projet.

L'association Périscol, dont la présidente Marie-

Luce Fourcade est également directrice de l'école maternelle de Le Castéra, est née du projet d'école avec l'objectif d'articuler les différents temps de l'enfant en associant tous les partenaires du système éducatif (école, collège, association, élus, parents) dans le but de garantir au mieux l'égalité des chances.

Les enfants eux-mêmes sont sollicités afin de participer activement à l'organisation des temps d'accueil. Depuis janvier 2005, plusieurs d'entre eux se sont proposés à tour de rôle pour jouer les médiateurs auprès de leurs camarades.

Dans ce RPI,

les communes ont peu de moyens, les enfants sont loin de tout géographiquement et parfois culturellement. Le taux de réussite aux examens est un des plus bas du département. Un diagnostic réalisé en 2001 montre que seulement une minorité d'enfants issus du canton effectue des études supérieures.



L'enjeu est de proposer aux enfants un accueil « intelligent » et chaleureux tout au long de la journée, à travers des activités variées et de qualité à proximité mais aussi à travers des sorties pour les ouvrir à d'autres univers, d'autres rencontres, en lien chaque fois que c'est possible, avec le travail scolaire.

C'est ainsi qu'il est proposé chaque jour un accueil avec petit-déjeuner équilibré le matin servi de 8 h 50 à 9 h 15 (la collation du matin en maternelle a été supprimée) et goûter l'après-midi.

Le soir, les enfants peuvent pratiquer le théâtre, le tennis, le karaté, la musique, le cirque, la couture ou la cuisine, le basket, la GRS, la danse sur place ou dans les associations du canton (Périscol organise les déplacements avec les parents sous forme de co-voiturage ou avec le bus de ramassage).

Il leur est également proposé une aide aux devoirs et un soutien scolaire faits par l'assistante d'éducation du RPI de façon personnalisée en lien avec les enseignants.

Les enfants sont cependant libres de ne participer à aucune activité. Des lieux aménagés et un personnel attentif sont à leur disposition.

Le temps du midi a également été réaménagé cette

année, les petits vont à la sieste directement après le repas, ce qui évite un temps d'excitation avant de s'endormir et qui permet de réintégrer la classe plus tôt. Quant aux grands, ils sont invités à s'occuper

calmement à l'intérieur sachant que le temps de pause méridienne a été réduit à 1 h 30.

Depuis novembre 2004, une animatrice employée par Périscol, intervient deux fois par semaine sur le collège du canton de 17 heures à 18 h 00 pour proposer un atelier arts plastiques et aide à



des projets autour de la citoyenneté.

Peut-être un premier pas vers le CLAC ?

La force de ce CLAE, CLSH c'est l'équipe. Très proche des enseignants et des parents, elle adopte une attitude cohérente de respect, de communication, et met les moyens de Périscol au service de l'école.

Périscol est aujourd'hui sollicitée par les élus du canton pour développer les CLAE sur le modèle de Le Castéra. La communauté de communes reconnaît désormais la qualité du travail effectué et surtout la nécessité de développer une politique éducative allant dans ce sens.

Le CLAC du collège "les Violettes" à Aucamville

En périphérie nord toulousaine, trois communes ont fait le choix depuis 4 années de mener une action expérimentale, puis pilote en Haute-Garonne au sein du collège que fréquentent leurs adolescents.

En effet, presque 700 jeunes des communes d'Aucamville, Fonbeauzard et Saint-Alban bénéficient depuis la rentrée 2001 d'un centre de loisir associé au collège dont les différentes actions mises en place sur le temps 12h-14h et 17h-18h touchent en moyenne 300 élèves par jour en deux séquences

d'une heure chacune sur les 530 demi-pensionnaires.

Partie intégrante du projet d'établissement, cette structure jeunesse permet ainsi aux demi-pensionnaires du collège, et à certains externes, de se trouver à la pause méridienne dans un espace leur permettant de se détendre autour de jeux de société ou d'activités sportives, artistiques, dont ils sont les initiateurs.

La participation du CLAC à une cellule de veille



éducative intercommunale l'intègre à l'équipe pédagogique du collège et au-delà de ses murs à un réseau de travailleurs sociaux.

Les actions du CLAC trouvent ainsi souvent un prolongement ou une origine dans les services jeunesse des communes de Fonbeuzard, Saint-Alban et Aucamville auxquels collaborent certains animateurs, ou un apport pédagogique auprès des associations locales, des CMS (Centre médico-social), de l'infirmière du collège ou encore au sein de son réseau d'éducation populaire.

Grâce à une animation diversifiée et bien structurée répondant aux attentes des adolescents pendant la période d'interclasse, nous tentons d'amener les collégiens à une forme d'autonomie et d'échange, de responsabilisation en les intégrant par exemple à l'équipe qui gère quotidiennement la ludothèque.

Nous souhaitons enrichir la vie de l'établissement en ménageant une rupture avec les enseignements et travaillons le plus étroitement possible avec madame la principale et son adjoint.

Cette année de nombreux actes ont réclamé beaucoup de vigilance de la part de l'équipe de la vie scolaire et beaucoup de temps a été consacré par l'ensemble de l'équipe pédagogique à la résolution de comportements inadmissibles, d'actes d'incivilités.

Cependant on a pu noter une diminution des dérives des jeunes de manière générale et notamment pendant les heures d'intervention du CLAC au collège.

L'équipe d'animation, en liaison étroite avec la communauté des villes de Saint-Alban, Fonbeu-

zard et Aucamville est composée d'un directeur diplômé BEATEP, de deux aide-éducateurs, de cinq animateurs (diplômés BEATEP, BAFD, BAFA...) dont trois sont mis à disposition par les communes partenaires, et deux animateurs par la fédération d'éducation populaire Léo Lagrange Midi-Pyrénées qui gère la structure.

Des enseignants bénévoles, des parents d'élèves peuvent intervenir sur la structure dans le cadre d'activités spécifiques.

Grâce au dispositif CLAS, nous avons pu mettre en place une activité d'accompagnement à la scolarité alliant soutien scolaire et activité ludique, après 17 heures.

Cette activité s'adresse à 60 élèves repérés par les enseignants.

La participation de l'équipe du CLAC aux diverses manifestations du collège (cross, tournoi de foot, fête de fin d'année...) permet de fédérer certains enseignants, animateurs du CLAC, parents d'élèves, équipe des surveillants...

Malgré le début des travaux programmé en 2005-2006 ; le collège souhaite préserver un espace d'accueil pour les élèves à l'interclasse.

Inciter les élèves et plus particulièrement ceux repérés au sein du collège comme les plus exposés à de multiples difficultés (classes de 5^e/4^e) à participer à la gestion de la ludothèque même par intermittence est une des priorités de l'année scolaire à venir.

*Pour l'équipe du CLAC,
Fabrice Le Marre, directeur*

Le CLAC du collège Stella Blandy à Montesquieu Volvestre

A Montesquieu-Volvestre, tout le monde s'efforce de travailler ensemble pour encadrer au mieux les enfants et les adolescents tout au long de leur temps scolaire et périscolaire.

Collège, écoles, CLAE, CLAC, FSE, CLSH, CAJ (Centre d'animation jeunesse Léo Lagrange) service jeunesse de la mairie, les liens se tissent dans un souci de cohérence et de complémentarité.

« L'enjeu, c'est de mettre en place une architecture de fonctionnement qui tienne dans la durée au-delà des simples affinités de personnes. Pour cela, il faut des professionnels et un montage financier « multi-entrées » en intégrant les différents dispositifs existants : CTL, CLAS... » explique monsieur Munier, principal du collège Stella Blandy.

La présence du CLAC dans le collège permet de créer du lien et de l'échange avec les familles qu'il est difficile de développer autrement. Les élèves et les parents connaissent bien la directrice du CLAC, M^{me} Isabelle Marque, et les animateurs. Ils sont là à des horaires qui correspondent davantage à ceux des parents.

« Les familles vont plus facilement s'adresser à nous qu'aux enseignants, surtout celles en difficulté qui ont un passé conflictuel avec l'école » affirme M^{me} Marque.

« De plus, elles nous retrouvent dans le cadre du CAJ (Centre animation jeunesse) lors des activités proposées les mercredis, samedis et pendant les vacances. »

M. Munier est persuadé du bien-fondé du CLAC.

« C'est un bon moyen de créer le contact avec les familles qu'on se plaint de ne jamais rencontrer et de confronter nos points de vue sur les enfants.

Le gros avantage, c'est que nous avons des salariés professionnels, ce qui permet de rendre les ateliers opérationnels dès la rentrée et de les envisager sur plusieurs années.

Ainsi, tout n'est pas remis en cause chaque année au gré du volontariat bénévole, tout en sachant que le FSE garde sa place ».

Le CLAC emploie 3 personnes, la directrice et deux animateurs. Cette équipe propose des ateliers (sport et danse) entre 13 heures et 14 heures dont l'accès est libre.

Le FSE a mis en place un atelier chant et a ouvert un foyer avec des jeux.

Ces activités permettent de toucher environ un tiers de l'effectif du collège pendant la pause méridienne. On évite ainsi de nombreux problèmes de cour de récréation et de surveillance.

Le soir, le CLAC anime un atelier mécanique moto (1 fois par semaine), un atelier vidéo, journal, internet et un atelier accompagnement scolaire. Ce dernier favorise

les liens avec les enseignants par le biais de comptes rendus réguliers avec le professeur principal des jeunes qui le fréquentent.

L'équipe du CLAC est également en contact quotidien avec M. Munier et M^{me} Payen, CPE, surtout à propos des jeunes en grande difficulté.

La mise en place de ce CLAC en 2003 n'a pas été



facile, le conseil d'administration du collège l'a accepté avec scepticisme (sur 23 votants, 12 étaient pour, 8 contre, 2 ont voté blanc, 1 a refusé le vote). L'année suivante, il n'y a eu que 3 abstentions et

tous les autres étaient pour. Ce qui montre que le CLAC répond à un réel besoin et que sa mise en place trouve aujourd'hui une large adhésion au sein de la communauté éducative même si les échanges sont encore à développer.

A travers le CLAC et le CLAE qui fonctionne sur l'école maternelle et

élémentaire depuis 1990, il est plus aisé de travailler sur les liaisons école maternelle/CP et CM2/6^e.

En effet, les directeurs de CLAE et du CLAC ont mis en place le club 912 (pour les 9-12 ans) qui permet de mélanger des élèves de cycle 3 et des 6^{es} du collège. Cette année, ils ont réalisé un reportage

sur le collège, ce qui fut un bon support pour appuyer la liaison école/collège.

Le CLAC est donc devenu très rapidement un élément incontournable de la vie du collège. Bien-sûr il n'est pas l copie conforme du CLAE puisqu'il ne répond pas aux mêmes besoins. Le CLAC œuvre à soutenir le projet d'éta-

blissement, à favoriser l'épanouissement des adolescents, à établir un lien avec les structures d'animation socioculturelle et sportive de leur environnement proche et à favoriser la prévention.